

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR**

**Procès-verbal de la séance ordinaire** du conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, tenue à l'heure ordinaire des séances du conseil le **12 avril 2022 à 20 h**, sous la présidence de Madame Julie Lemieux, mairesse.

Sont présents les conseillers :  
Mme Isabelle Paré  
Mme Line Asselin  
Mme Nicole Hémond  
M. Sébastien Primeau

Sont absents les conseillers :  
M. Steven Strong-Gallant  
M. Willy Mouzon

Madame Jessica Mc Kenzie, directrice générale et greffière-trésorière, est présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

---

**57-04-22**  
**Ouverture de la séance**

Le quorum étant atteint, Madame Julie Lemieux, mairesse, ouvre la séance du 12 avril 2022 à 20 h 03.

**58-04-22**  
**Adoption de l'ordre du jour**

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout des points suivants :

- Demande de commandite pour la formation d'intervenants en sauvetage de grands animaux
- Désignation d'une personne autorisée par la municipalité pour la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes 2022
- Gestion de la compétence pour la collecte et le transport des matières organiques

L'ordre du jour révisé soumis est donc le suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2022

**ADMINISTRATION**

4. Adhésion à la déclaration d'engagement de l'Union des municipalités du Québec - Unis pour le climat
5. Adhésion aux municipalités engagées 2022 - Jour de la Terre, 22 avril 2022
6. Acceptation de la soumission de Ventilation Air Sol Inc. pour le système de chauffage du Centre Socioculturel

**LOISIRS ET CULTURE**

**FINANCES**

7. Approbation des comptes payés et à payer
8. Dépôt du rapport des dépenses de la directrice générale et greffière-trésorière en vertu de la délégation du pouvoir de dépenser
9. Renouvellement du contrat de vérification comptable avec le cabinet d'expertise comptable BCGO S.E.N.C.R.L. pour la réalisation de l'exercice financier de l'année 2021
10. Demande de commandite pour la formation de sauvetage de grands animaux
11. Désignation d'une personne autorisée par la municipalité pour la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes 2022

**RESSOURCES HUMAINES**

12. Adhésion au programme d'assurance collective de la Fédération québécoise des municipalités et à un contrat d'assurance collective
13. Désignations de l'inspecteur en urbanisme et environnement

## GESTION DU TERRITOIRE

14. Précisions sur le contrat de collecte et transport des matières résiduelles domestiques avec Robert Daoust & Fils Inc. pour l'année 2022
15. Gestion de la compétence pour la collecte et le transport des matières organiques

## CORRESPONDANCE

16. Commission municipale du Québec - Dépôt du rapport d'audit de conformité de la transmission des rapports financiers

## POINTS D'INFORMATION

## PÉRIODE DE QUESTIONS

17. Levée de l'assemblée

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	ABSENT	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	ABSENT	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**59-04-22**

### **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2022**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2022 a été remise à chaque membre du Conseil au moins 72 heures avant la présente séance et que tous les conseillers présents déclarent l'avoir lu, une dispense de lecture est accordée.

**IL EST RÉSOLU,**

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2022 soit approuvé tel que présenté.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	ABSENT	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	ABSENT	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## ADMINISTRATION

**60-04-22**

### **Adhésion à la déclaration d'engagement de l'Union des municipalités du Québec - Unis pour le climat**

**CONSIDÉRANT QUE** la déclaration rappelle le rôle de premier plan des municipalités dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques;

**CONSIDÉRANT QUE** la déclaration permet aux municipalités de prendre un engagement clair envers leur population à agir et à poser des gestes concrets pour la lutte et l'adaptation aux changements climatiques;

**CONSIDÉRANT QUE** la déclaration lance un appel à l'exemplarité des municipalités vis-à-vis leurs citoyennes et citoyens en matière climatique;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil d'administration de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ont adopté le 12 mars 2021 la déclaration suivante :

- **Les changements climatiques provoquent des bouleversements mondiaux :** Ils entraînent une augmentation d'événements météorologiques extrêmes, altèrent les écosystèmes, menacent la sécurité de millions de personnes et génèrent des coûts de plus en plus élevés pour les communautés;

- **Les changements climatiques exigent des réponses locales :** Ils interpellent les gouvernements de proximité sur tous les fronts. Dans chaque région et chaque municipalité, des mesures concrètes doivent être mises de l'avant par les décideurs municipaux pour adapter les milieux de vie, les infrastructures et les services à la population;
- **Les changements climatiques nécessitent un engagement politique :** Ils impliquent des décisions à court terme, parfois difficiles, pour un effet positif à long terme. Les changements climatiques font appel à une conception élevée du devoir des élus et élus municipaux, et cela, dans l'intérêt de la société;
- **Les changements climatiques sollicitent une responsabilité partagée :** Ils demandent une réaction forte et concertée. Nous faisons toutes et tous partie du problème, nous faisons aussi toutes et tous partie de la solution : gouvernements, société civile, citoyennes et citoyens;
- **Les changements climatiques offrent des opportunités collectives :** Ils représentent des occasions pour les municipalités d'accélérer la mise en oeuvre de l'économie circulaire et d'innover en matière de mobilité, d'infrastructures, d'économies locales, de résilience financière, de gestion des matières résiduelles, de biodiversité, de santé et bien-être, de sécurité publique, d'urbanisme et d'énergie.

#### **IL EST RÉSOLU,**

**QUE** les élu(e)s de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur nous nous engageons à faire de la lutte et de l'adaptation aux changements climatiques les moteurs permanents de nos décisions et à agir dans notre travail et dans notre vie personnelle avec une volonté d'exemplarité. Nous assumerons nos responsabilités en nous basant sur la science, avec la conviction qu'en faisant face au défi climatique, nous améliorerons la qualité de vie de nos concitoyennes et concitoyens.

**QUE** le conseil municipal de Très-Saint-Rédempteur adhère à la déclaration d'engagement : Unis pour le climat.

**QUE** copie de cette résolution soit transmise à l'UMQ.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	ABSENT	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	ABSENT	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**61-04-22**

**Adhésion aux municipalités engagées 2022 - Jour de la Terre, 22 avril 2022**

**CONSIDÉRANT** le Jour de la Terre, célébré le 22 avril de chaque année;

**CONSIDÉRANT** le rôle des municipalités dans la transition écologique;

#### **IL EST RÉSOLU,**

**QUE** la municipalité de Très-Saint-Rédempteur adhère au mouvement des Municipalités engagées à l'occasion du Jour de la Terre 2022.

**QUE** la municipalité s'engage à s'impliquer et à soutenir la campagne municipale 2022 du Jour de la Terre, visant à inciter les citoyens à poser des gestes concrets pour l'environnement.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	ABSENT	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	ABSENT	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**62-04-22**

**Acceptation de la soumission de Ventilation Air Sol Inc. pour le système de chauffage du Centre Socioculturel**

**CONSIDÉRANT QUE** le système de géothermie du Centre socioculturel est hors fonction depuis maintenant quatre (4) ans, soit suite à l'inondation de la salle mécanique du Centre socioculturel en mars 2018;

**CONSIDÉRANT QU'**un montant de 74 741 \$ a été remis par les assurances suite aux dégâts causés par l'inondation de la salle mécanique;

**CONSIDÉRANT QU'**un système de chauffage temporaire a été utilisé pour pallier à la situation, mais qu'une solution permanente est requise;

**CONSIDÉRANT QUE** le système de chauffage par serpentins ne suffit pas, à lui seul, à chauffer et à climatiser adéquatement le Centre;

**CONSIDÉRANT** le coût onéreux des réparations nécessaires au système de géothermie pour le remettre en fonction et pour l'entretenir (pièces et services);

**CONSIDÉRANT** que le Centre socioculturel est destiné à répondre aux besoins des citoyens en cas de mesures d'urgence et que celui-ci doit être fonctionnel et accessible en tout temps;

**CONSIDÉRANT QU'**une alternative au système de géothermie a été proposée par l'entreprise Ventilation Air Sol Inc., soit l'installation de quatre (4) thermopompes et la réalisation de travaux connexes sur le système de chauffage par serpentins;

**CONSIDÉRANT** la soumission reçue de l'entreprise Ventilation Air Sol Inc. le 22 mars 2022 au coût de 59 500 \$ (taxes en sus);

**CONSIDÉRANT** que les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02-701-21-522;

**IL EST RÉSOLU,**

**QUE** la soumission de l'entreprise Ventilation Air Sol Inc. pour l'installation de quatre (4) thermopompes et autres travaux connexes sur le système par serpentins au Centre socioculturel soit acceptée selon les termes et conditions prévus et au coût de 59 500 \$ (taxes en sus).

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	ABSENT	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	ABSENT	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **LOISIRS ET CULTURE**

## **FINANCES**

### **Certificat de disponibilité de crédit**

Je soussignée, Jessica Mc Kenzie, certifie par les présentes que la municipalité de Très-Saint-Rédempteur a les fonds nécessaires au paiement des dépenses décrites ci-dessous pour le mois d'avril 2022.

---

Jessica Mc Kenzie, B. Urbanisme  
Directrice générale et greffière-trésorière

**63-04-22**

**Approbation des comptes payés et à payer**

**CONSIDÉRANT QUE** les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses suivantes sont disponibles;

**IL EST RÉSOLU,**

**QUE** les comptes suivants soient approuvés et payés :

Chèques nos C2200048 à C2200065	<b>20 333,57 \$</b>
Paiement AccèsD nos L2200057 à L2200082	<b>42 654,48 \$</b>
Salaires paiement direct nos D2200039 à D22000061	<b>14 259,65 \$</b>
<b>GRAND TOTAL</b>	<b><u>77 247,70 \$</u></b>

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	ABSENT	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	ABSENT	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**Dépôt du rapport des dépenses de la directrice générale en vertu de la délégation du pouvoir de dépenser**

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport de ces dépenses en vertu de la délégation du pouvoir de dépenser pour le mois de mars 2022.

**64-04-22**

**Renouvellement du contrat de vérification comptable avec le cabinet d'expertise comptable BCGO S.E.N.C.R.L. pour la réalisation de l'exercice financier de l'année 2021**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 966 du *Code municipal du Québec* (CM, C-27.1), la municipalité doit nommer un vérificateur externe pour vérifier les états financiers de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de renouveler le mandat avec le cabinet d'expertise comptable BCGO S.E.N.C.R.L. pour la vérification des états financiers de l'exercice financier de l'année 2021;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services professionnels reçue de BCGO S.E.N.C.R.L. au coût de 12 500 \$ (taxes en sus), en plus du taux horaire de 110 \$ pour les travaux supplémentaires;

**CONSIDÉRANT** que les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02-130-00-413;

**IL EST RÉSOLU,**

**QUE** le mandat avec le cabinet d'expertise comptable BCGO S.E.N.C.R.L. soit renouvelé pour la vérification des états financiers de l'exercice financier de l'année 2021 au coût de 12 500 \$ (taxes en sus), en plus du taux horaire de 110 \$ pour les travaux supplémentaires.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	ABSENT	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	ABSENT	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**65-04-22**

**Demande de commandite pour la formation d'intervenants en sauvetage de grands animaux**

**CONSIDÉRANT** la demande de commandite reçue de la part de bénévoles de clubs équestres et de professionnels du milieu animal pour l'organisation en 2022 d'une formation d'intervenants en sauvetage de grands animaux dispensée par l'université de Guelph;

**CONSIDÉRANT QUE** Monts et Vallons à cheval agit comme intermédiaire dans la gestion de cette formation;

**CONSIDÉRANT QUE** les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02-190-00-971;

**IL EST RÉSOLU,**

**QU'**un montant de 200 \$ soit remis à Monts et Vallons à cheval pour l'organisation d'une formation d'intervenants en sauvetage de grands animaux.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	ABSENT	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	ABSENT	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**66-04-22**

**Désignation d'une personne autorisée par la municipalité pour la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes 2022**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 1023 du *Code municipal du Québec* (CM, C-27.1) et de la résolution numéro 10-01-22, la liste des immeubles pour défaut de paiement de taxes a été transmise par la directrice générale et greffière-trésorière à la MRC de Vaudreuil-Soulanges le 17 janvier 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes se tiendra le 14 avril 2022 au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion, à 10 h;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 1038 du *Code municipal du Québec*, une personne représentant la municipalité lors de la vente doit être désignée par le conseil;

**IL EST RÉSOLU,**

**QUE** madame Jessica Mc Kenzie, directrice générale et greffière-trésorière, soit désignée pour représenter la municipalité lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes qui se tiendra le 14 avril 2022 à 10 h.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	ABSENT	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	ABSENT	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## RESSOURCES HUMAINES

**67-04-22**

**Adhésion au programme d'assurance collective de la Fédération québécoise des municipalités et à un contrat d'assurance collective**

**CONSIDÉRANT QUE** la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a mis sur pied un programme d'assurance collective régi par l'un de ses règlements (le « Programme »);

**CONSIDÉRANT QU'**à cette fin, la FQM a procédé à un appel d'offres portant le numéro FQM-2021-002 en date du 5 juillet 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** pour donner suite à ce processus d'appel d'offres, la FQM est devenue Preneur d'un contrat d'assurance collective auprès de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie (le « Contrat »);

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM a mandaté sa filiale FQM Assurances Inc., courtier en assurance collective, le mandat de veiller à l'application du Contrat et de conseiller les municipalités, leurs fonctionnaires et employés et les membres des conseils municipaux quant à toutes questions où un permis de courtier est nécessaire en vertu de la *Loi sur la distribution de produits et de services financiers* (c. D-9.2);

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du *Code municipal du Québec*, une municipalité peut adhérer au bénéfice de ses fonctionnaires et employés et membres de son conseil, à un contrat d'assurance collective dont le Preneur est la FQM;

**CONSIDÉRANT QUE** le Contrat est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** le Contrat est renouvelable automatiquement toutes les années;

**IL EST RÉSOLU,**

**QUE** la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur adhère au bénéfice de ses fonctionnaires et employés et des membres du conseil municipal au Programme et soit régie par le Contrat en date du 1<sup>er</sup> juin 2022;

**QUE** la Municipalité paie les primes afférentes à l'année de couverture ainsi que toutes les primes et ajustements de primes pour chaque année d'assurance subséquente;

**QUE** la Municipalité respecte les termes et conditions du Programme et du Contrat;

**QUE** la Municipalité maintienne sa participation au Programme en souscrivant, sans formalité additionnelle, à tout contrat d'assurance collective conclu par la FQM pour donner suite à un appel d'offres en remplacement du Contrat et en y respectant les termes et conditions;

**QUE** la Municipalité maintienne les couvertures d'assurance prévues au Contrat ou à tout contrat le remplaçant, et ce, jusqu'à ce que la Municipalité mette fin, conformément au Règlement, à sa participation en transmettant à la FQM un préavis écrit d'au moins une (1) année mentionnant son intention de ne plus participer au Programme;

**QUE** la Municipalité donne le pouvoir à sa directrice générale d'accomplir tout acte et de transmettre tout document découlant de l'adhésion de la Municipalité au Contrat ou à tout contrat le remplaçant;

**QUE** la Municipalité autorise FQM Assurances Inc. et toute firme d'actuares conseils désignée par cette dernière, à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

**QUE** la Municipalité accorde à FQM Assurance Inc. et toute firme d'actuares conseils désignée par cette dernière, le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attirées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective;

**QUE** la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

**QUE** la présente résolution soit immédiate et révoque toute autre résolution accordée antérieurement portant sur le même objet que la présente résolution, sans autre avis.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	ABSENT	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	ABSENT	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**68-04-22**

**Désignations de l'inspecteur en urbanisme et environnement**

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Darwin Suffrard occupe le poste d'inspecteur en urbanisme et environnement à la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Suffrard doit être désigné par résolution pour l'application des divers règlements municipaux, Lois et Règlements;

**IL EST RÉSOLU,**

**QUE** Monsieur Suffrard, inspecteur en urbanisme et environnement, soit désigné comme :

- Fonctionnaire municipal responsable de la délivrance des permis et des certificats relatifs aux règlements d'urbanisme, en vertu de l'article 119 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU, a-19.1);
- Inspecteur des bâtiments responsable de l'administration et de l'application des règlements municipaux, en vertu des règlements de la municipalité;

- Fonctionnaire responsable de l'application du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r.22), en vertu de l'article 88 de ce Règlement;
- Fonctionnaire responsable de l'application du *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (Q-2, r.35.2), en vertu de l'article 105 de ce Règlement;
- Responsable de la mise en application de la section V « Inspection et saisie » du Règlement d'application de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (P-38.002, r. 1).

**QUE** la présente résolution soit effective rétroactivement en date du 13 juillet 2021.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	ABSENT	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	ABSENT	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## GESTION DU TERRITOIRE

**69-04-22**

### **Précisions sur le contrat de collecte et transport des matières résiduelles domestiques avec Robert Daoust & Fils Inc. pour l'année 2022**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 213-12-21 renouvelant le contrat avec l'entreprise Robert Daoust & Fils Inc pour la collecte et le transport des matières résiduelles domestiques pour l'année 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** certains services offerts et coûts prévus au contrat ont été omis dans la résolution numéro 213-12-21 et qu'il y a lieu de rectifier la situation;

**CONSIDÉRANT QUE** les crédits sont disponibles aux postes budgétaires 02-451-10-459 et 02-451-10-649;

**IL EST RÉSOLU,**

**QUE** les services offerts et les coûts prévus suivants au contrat avec l'entreprise Robert Daoust & Fils Inc soient précisés au contrat de collecte et de transport des matières résiduelles domestiques pour l'année 2022 :

- L'entretien et gestion des bacs à 4,71 \$ / unités (taxes en sus);
- Les redevances pour l'enfouissement des matières résiduelles à 24,32 \$ / tonne métrique (taxes en sus).

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	ABSENT	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	ABSENT	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**70-04-22**

### **Gestion de la compétence pour la collecte et le transport des matières organiques**

**CONSIDÉRANT** la lettre reçue le 24 mars 2022 de la part de la MRC de Vaudreuil-Soulanges portant sur la gestion de la compétence pour la collecte et le transport des matières organiques;

**CONSIDÉRANT** que la MRC sollicite la municipalité à savoir si elle entend poursuivre la gestion de sa compétence de la collecte et du transport des matières organiques sur son territoire ou si elle désire que la MRC en assure la gestion;

**IL EST RÉSOLU,**

**QUE** la municipalité entend poursuivre sa gestion de la compétence de la collecte et du transport des matières organiques sur son territoire.

**QUE** copie de la résolution soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges au plus tard le 13 avril 2022.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	ABSENT	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	ABSENT	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## CORRESPONDANCE

Madame Jessica Mc Kenzie, directrice générale et greffière-trésorière, procède au dépôt du rapport d'audit de la Commission municipale du Québec (CMQ) portant sur la conformité de la transmission des rapports financiers.

## POINTS D'INFORMATION

Madame Julie Lemieux, mairesse, invite les citoyens à l'activité « Folie printanière » qui se tiendra ce samedi, 16 avril de 11 h à 12 h 30 au Parc Cavaleri organisée par l'organisme à but non lucratif (OBNL) Très-Saint-Rédempteur (TSR) en action.

Madame Julie Lemieux, mairesse, invite également les citoyens à l'activité « Soirée jeux et pizza » qui se tiendra ce dimanche, 17 avril de 17 h à 19 h à la salle du Centre communautaire organisée par TSR en action.

## PÉRIODE DE QUESTIONS

Considérant qu'aucun citoyen n'est présent, il n'y a aucune période de questions.

### 71-04-22

#### Levée de l'assemblée

Il est résolu de lever la séance à 20 h 21.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	ABSENT	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	ABSENT	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

La séance est levée à 20 h 22.

---

Julie Lemieux  
Mairesse

---

Jessica Mc Kenzie, B. Urbanisme  
Directrice générale et greffière-trésorière

Je soussignée, Julie Lemieux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

---

Julie Lemieux  
Mairesse